

Comment monter un projet de sécurité routière



PARTAGER LA ROUTE, C'EST SE METTRE À CHAQUE INSTANT À LA PLACE DES AUTRES.

RESPECTONS LES RÈGLES. SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU 15 AU 22 OCTOBRE 2007.



www.securite-routiere.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

2014

www.aisne.pref.gouv.fr

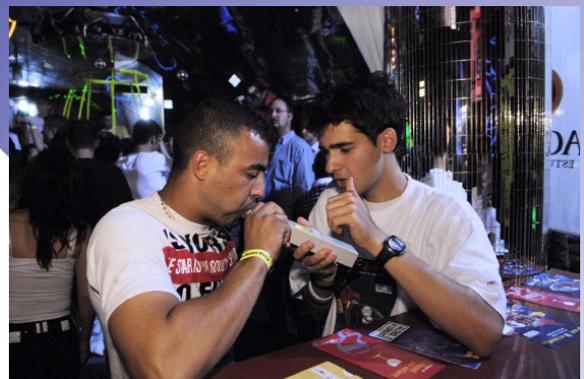
Sommaire

Avant-propos	p 3
Les orientations générales	p 4
Enjeux - orientations	p 5 à 7



Clarifiez votre projet	p 8
Comment monter votre projet ?	p 9 et 10
Précisez votre projet	p 11 et 12
Quels dispositifs ?	p 13
Où trouver un accompagnement ?	p 14

D'autres moyens pour s'engager p 15



Le soutien à l'engagement et à l'initiative constitue une des priorités de la politique de Sécurité Routière du gouvernement. Dans le cadre de cette politique, la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières délègue à chaque département le soin d'élaborer un Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière. Un des objectifs de cette politique est de permettre à ceux qui souhaitent se mobiliser contre l'insécurité routière de bénéficier d'un accompagnement pédagogique, de financements adaptés... pour la réalisation de leur projet.

D'autres dispositifs, mis en place par le Ministère de la Santé, et pilotés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, peuvent également être mobilisés sur des projets de prévention de sécurité routière.

Le présent livret a pour objectif de vous aider à transformer votre attente, votre intention, votre volonté, en action de prévention de sécurité routière que vous concevrez et réaliserez sous la forme d'un projet. Il s'adresse aux jeunes, aux responsables associatifs, aux élus, aux chefs d'établissement et aux enseignants,...

Les orientations générales



Les efforts conduits en matière de sécurité routière se sont traduits, depuis 2002 par 32 000 vies sauvées.

Pour autant, au-delà des résultats constatés depuis cette date, le nombre de victimes reste élevé : 3653 tués en 2012.

En 2014, la lutte contre l'insécurité routière reste un enjeu prioritaire. Il est donc nécessaire de poursuivre la politique menée par les pouvoirs publics ces dernières années avec un effort accru pour rechercher plus de sécurité par la pédagogie à destination de tous les usagers de la route.

La politique nationale de sécurité routière s'articule autour d'enjeux multiples qui sont :

- un enjeu humain : derrière les chiffres des statistiques de l'accidentologie, il y a des hommes, des femmes et des familles qui souffrent de la perte ou du handicap d'un proche,
- un enjeu social : la société ne peut se résigner à voir disparaître ses forces vives notamment les jeunes sur la route,
- un enjeu économique : la charge financière de l'insécurité routière.

Pour y répondre, il est important que l'ensemble des acteurs de la sécurité routière se mobilise sur les orientations d'actions qui permettront de réduire l'accidentologie.

Ces orientations se déclinent selon 5 axes :

- l'alcool et les conduites addictives,
- la vitesse,
- les jeunes,
- les deux-roues motorisés,
- les piétons.

Enjeux - Orientations

Enjeu	Orientations d'action
Les jeunes	Renforcer la connaissance des usagers jeunes impliqués dans les accidents de la route
	Améliorer la formation du conducteur par la promotion de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite ('AAC)
	Impliquer les parents d'élèves et les conducteurs seniors accompagnants
	Impliquer les structures éducatives et les collectivités territoriales dans le cadre du continuum éducatif
	Mobiliser, sensibiliser et former l'ensemble du réseau des partenaires éducatifs
	Renforcer les efforts entrepris en direction des publics à risques
	Mobiliser les entreprises sur le risque routier des jeunes apprentis (CFA)
	Promouvoir le port de la ceinture de sécurité à l'arrière
	Impliquer le public féminin comme vecteur de prévention vis-à-vis de l'utilisateur masculin
	Inciter et soutenir les actions de sécurité routière portées par les jeunes
Promouvoir les valeurs de comportement dans la conduite	

Enjeu	Orientations d'action
Les deux-roues motorisés	Impliquer les motos-écoles et les concessionnaires en tant que relais de sensibilisation
	Créer un observatoire départemental des deux-roues motorisés
	Sensibiliser les aménageurs aux risques des deux-roues motorisés en milieu urbain
	Impliquer les établissements scolaires dans la prévention des risques liés à l'usage des deux-roues
	Mettre en œuvre le volet deux-roues motorisés du plan de contrôle
	Communiquer sur les risques pris par les deux-roues motorisés et les autres usagers
	Sensibiliser les parents d'élèves aux risques des deux-roues motorisés.

Enjeux - Orientations

Enjeu	Orientations d'action
L'alcool et les conduites addictives	Améliorer la connaissance sur les accidents avec alcool
	Mobiliser les entreprises, les collectivités territoriales et les professionnels de la santé sur le risque alcool
	Promouvoir et valoriser le principe du conducteur sobre désigné
	Promouvoir l'autocontrôle d'alcoolémie,
	Mettre en œuvre le volet alcool du plan de contrôle,
	Informier, sensibiliser, mobiliser, contrôler les débiteurs d'alcool
	Impliquer les organisateurs de soirées et l'ensemble des milieux associatifs, étudiants et festifs
Sensibiliser et former le monde éducatif et les parents d'élèves au risque alcool	

Enjeu	Orientations d'action
Les piétons	Impliquer les communes pour la mise aux normes des passages protégés et assurer une bonne lisibilité de la signalisation spécifique aux piétons
	Rappeler les droits et obligations des piétons et conducteurs
	Impliquer les clubs du 3ième age
	Action de sensibilisation dans les établissements scolaires
	Sensibiliser les piétons séniors aux risques encourus en milieu urbain

Enjeux - Orientations

Enjeu	Orientations d'action
La vitesse	Mettre en œuvre le volet vitesse du plan de contrôle
	Promouvoir la conduite apaisée comme une valeur de développement durable et de qualité de vie
	Mobiliser les transporteurs, sensibiliser les chauffeurs PL au respect des vitesses et distances de sécurité
	Améliorer la connaissance et le suivi des vitesses pratiquées
	Impliquer les médias locaux pour la valorisation des vitesses apaisées
	Impliquer l'ensemble des gestionnaires en vue de la pertinence et de la cohérence de la signalisation

Clarifiez votre projet ...

Précisez votre idée

Demandez-vous ce que vous voulez réellement faire: d'où vient cette idée, à quel besoin (pour vous, pour les autres) entend-elle répondre ? Correspond-elle aux orientations issues du Document Général d'Orientations ?

Efforcez-vous de bien cerner vos objectifs. Hiérarchisez-les, certains peuvent être plus importants ou prioritaires que d'autres !

Enfin, essayez de rendre concrète cette idée en lui donnant une date, un lieu, un contenu et le cas échéant, un nom.

Testez-la et informez-vous

Commencez par vous renseigner sur des projets ou des expériences similaires déjà réalisés (presse, internet,...).

Testez votre idée autour de vous, vous découvrirez peut-être des personnes qui ont eu une démarche comparable à la vôtre.

Contactez les différents organismes proposant des formes d'engagement ou des aides aux projets pour découvrir les conditions à remplir et les moyens nécessaires pour mener à bien le projet (cf page 14).

Cette prospection est indispensable pour faire mûrir votre idée, elle vous aidera à identifier plus rapidement vos compétences utilisables et celles qui vous manquent.

Cette démarche est également nécessaire pour établir votre budget prévisionnel, votre dossier de présentation et aussi pour vous constituer une première liste de partenaires potentiels.

Dressez l'état des lieux

D'abord, essayez de déterminer qui sont les principaux acteurs de votre projet (les organisateurs, les acteurs institutionnels, les partenaires) et ce que vous pouvez attendre de chacun.

Ensuite, faites le point sur les différentes propositions en comparant les avantages et les inconvénients par rapport à vos propres besoins. Ne négligez pas les conditions de procédure et de réglementation: âge, délais,...

Enfin, confortez votre choix en examinant les moyens (humains, matériels, financiers) dont vous disposez et ceux qui vous manquent et que vous devez rechercher.

A la fin de ces différentes tâches, vous devez être capable de décrire clairement votre projet en quelques lignes afin de poser une candidature ou d'intéresser des partenaires.

Comment monter votre projet ?

En matière de Sécurité Routière, comme dans tout autre domaine, quelle que soit la structure que vous contactez et le type de soutien que vous sollicitez, la constitution d'un dossier concis, clair et crédible est indispensable.

Formalisez votre projet

Certains organismes précisent les rubriques ou documents qu'ils veulent voir figurer dans le dossier. Il est donc préférable de se renseigner au préalable pour constituer un dossier le plus complet possible et augmenter ainsi vos chances de succès.

Pour les autres, voici les rubriques qui apparaissent en règle générale dans un dossier de présentation de projet.

Pour vous aider, posez-vous les questions suivantes dans l'ordre :

1 Qui ? Présentation du ou des porteur(s) du projet

Indiquer quelques éléments de biographie personnelle en relation avec le projet et l'organisation de l'équipe. (répartition des tâches)

2 Pourquoi, pour qui ? Indication des finalités et des objectifs du projet

Insister, si c'est le cas, sur l'utilité collective du projet, mais également sur son apport par rapport à l'insécurité routière ? Quel problème ce projet est-il censé résoudre ? Quel est l'origine de votre projet ?

3 Quoi, où, quand ? Présentation du projet

Définir synthétiquement votre projet et indiquer l'échéance et la localisation. Faites ressortir son originalité et les prolongements éventuels que vous souhaitez lui donner. Il est également indispensable d'établir un planning afin de n'oublier aucune tâche. Il précisera les dates de réunion nécessaires à la bonne organisation de l'opération, les dates à respecter pour rechercher des financements, pour commander, louer et/ou acheter du matériel, pour rechercher des partenaires.

4 Comment ? Les moyens techniques, matériels et humains

Décrivez les compétences que vous avez acquises dans le domaine du projet et les différents moyens que vous allez mobiliser (équipement, véhicule, matériel divers,...)

Les outils les plus connus et les plus chers ne sont pas toujours les meilleurs.

5 Combien ? Les aspects financiers du projet

Si le projet nécessite un financement, précisez ce que vous comptez apporter vous-même et ce que vous recherchez auprès de partenaires. Assurez-vous que le projet que vous avez choisi est bien en adéquation avec vos moyens et/ou vos besoins.

6 Auto-évaluez votre projet

L'autoévaluation vous permettra de savoir dans quelle mesure vos objectifs ont été atteints. Elle pourra être source de nouvelles idées et conforter votre motivation. Cela pourra également vous permettre de convaincre d'autres partenaires, dans le cas du renouvellement de votre action.

Comment monter votre projet ?

Établissez un budget prévisionnel



La formule la plus simple et la plus claire est une présentation sous forme de tableau à 2 colonnes qui doivent être équilibrées (dépenses, recettes).

Ne sous-estimez aucun poste de dépenses, au besoin joignez des devis ou faites une évaluation réaliste.

Distinguez dans les recettes celles qui sont **assurées** de celles qui sont **sollicitées**.

De même que le dossier, le budget évolue sans cesse. Pensez à transmettre la version actualisée.

Comment monter votre projet ?

Précisez votre projet ?

Vous trouverez ci-joint un cadre de présentation que vous pourrez utiliser pour résumer l'ensemble des éléments précisés aux pages 8, 9 et 10. Il vous donne un aperçu de l'ensemble des étapes nécessaires à accomplir afin de vous lancer dans votre projet. Il est illustré par un exemple purement indicatif.

Porteur(s) du projet			
Nom	Prénom	Temps disponible à consacrer à l'action	Fonction par rapport à l'action
A	Georges	1J / semaine	Responsable
B	Nathalie	2h / semaine	Suivi financier
C	Pierre	0,5j / semaine	Contact presse

Cible(s) visée(s) par l'opération			
Description	Tranche d'âge	Nombre	Fonction par rapport à l'action
Élèves de 3ème du collège D. de la commune E.	13 / 15 ans	65	1h pour chaque élève

Objectif(s) visé(s) par l'action	
Problème repéré	Orientation d'action du document général d'orientations visé
Mauvaise pratique du vélo sur le trajet domicile - collège	Apprendre à connaître les aménagements cyclables et à respecter la réglementation inhérente à la conduite d'une bicyclette

Objectif(s) visé(s) par l'action		
Où	Date	Horaires
Dans l'enceinte du collège	4 juin 2014	9h / 11h et 14h / 15h (1 classe par heure)

Précisez votre projet ?

Précisez votre projet ?



Moyens techniques et partenaires

Partenaires

Coordination de Sécurité Routière

Chargé de mission Vélo de la DDT 02

Prévention routière

Gendarmerie Nationale

Outils

Affiches/dépliants à distribuer aux collégiens

DVD pédagogique

Chargé de Communication

Nom

C.

Prénom

Pierre

Liste des médias à avertir

Les journaux locaux

Planning

Dates des réunions d'organisation

Tous les 2ème samedi du mois à 8h à partir de la semaine 2

Date limite pour demander une subvention

Fin janvier 2014

Date limite pour toucher la subvention

Fin juillet 2014

Dates limites pour acheter/louer le matériel

Début mai 2014

Dates limites pour chercher des partenaires

Mi-avril 2014

Conséquences des aléas

Si la subvention est refusée, prévoir le coût de l'action dans le budget du collège

Budget

Recettes (R)

Subvention allouée par la Préfecture :€

Subvention allouée par le conseil général : ..€

Dotation octroyée par le collège :€

=€

Dépenses (D)

Achat d'un DVD pédagogique: ...€

Achat de 10 VTT: ...€

Achat de 10 casques: ..€

Achat de 65 gilets rétro-réfléchissants: ..€

R-D doit être supérieur ou égal à 0 !!

Précisez votre projet ?

Quels dispositifs ?

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière a pour objectif d'accompagner et de soutenir des projets individuels ou collectifs présentés par des personnes âgées de 18 ans ou plus au nom d'une association, d'une administration, d'une collectivité, d'une entreprise.

*Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière est ouvert à **toutes les personnes** quelles que soient leur statut, leur situation sociale ou leur niveau de qualification. Il est ouvert aux Français, aux ressortissants de l'Union Européenne, aux résidents légaux dans la mesure où le projet se déroule dans le département de l'Aisne.*

Le ou les porteurs de projet devront justifier d'un lieu de domicile sur le territoire Français.

Pour être éligibles, les projets devront cibler au moins une des orientations d'actions du Document Général d'Orientation. Les projets soutenus devront obligatoirement être réalisés avant le 25 novembre suivant la notification de la décision émise par le chef de projet Sécurité Routière.

Attention !! Le versement d'une subvention est soumise à des conditions précisées par le projet de convention qui vous sera adressé par la Préfecture de l'Aisne. Il est indispensable de lire attentivement et complètement ce document.

Les dossiers de candidature devront être déposés dans le cadre d'appels à projets "sécurité routière" lancés par la préfecture de l'Aisne (1 à 2 par an). Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la Préfecture de l'Aisne : <http://www.aisne.pref.gouv.fr>



Contact :

La coordination de Sécurité Routière
ddt-securite-routiere@aisne.gouv.fr

Où trouver un accompagnement ?

Premiers Réflexes ...

Les contacts indiqués ci-dessous pourront vous apporter l'aide nécessaire ou vous orienter vers le point d'appui le plus proche de chez vous...

La coordination de Sécurité Routière	Cabinet de la Préfecture
DDT de l'Aisne 50, Bd de Lyon 02011 Laon Cedex Tél : 03.23.24.64.17	Préfecture de l'Aisne 2 rue Paul Doumer 02010 LAON CEDEX Tél : 03.23.21.82.07

D'autres moyens pour s'engager



Outre le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière et le programme "Label-Vie", d'autres dispositifs, aident des projets liés, notamment, à la Sécurité Routière.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.jeunes.gouv.fr

